

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maquette des concours enseignants 2014 : un projet déphasé et irréaliste

Un document de travail publié le 18 janvier présente un projet de « rénovation » des maquettes des concours de recrutement des professeurs. La Société des agrégés exprime sa vive inquiétude devant ce projet destiné à accompagner la création des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) : il s'agit en effet d'une proposition déphasée et irréaliste.

Paris, le 22 janvier 2013 — La Société des agrégés exprime sa vive inquiétude devant le document de travail intitulé *Maquette « générique » - concours enseignants 2014* qui bouleverse la structure de plusieurs concours externes sans aucune nécessité ni garantie d'amélioration du recrutement.

Elle s'interroge sur le caractère rigide de la distinction entre recrutement et certification universitaire et souligne l'inégalité des formations de master ainsi que le danger d'une multiplication croissante des certifications indépendantes du concours, dont l'apparition explique déjà en grande partie la raréfaction préoccupante du nombre de candidats.

Elle dénonce l'illusion qui consiste à croire qu'une épreuve « pratique » permettra de mieux discerner les qualités d'un candidat : louées pour leur adéquation à la réalité du terrain, ces épreuves sont en fait plus éloignées de la réalité du cours que les épreuves disciplinaires : caractère fictif des situations sur lesquelles les candidats sont amenés à s'exprimer, caractère subjectif de l'évaluation de leur prestation, discours convenu du candidat incité à relayer slogans et préjugés alors que sa pratique, encore bien maigre, ne peut déjà constituer un objet de réflexion.

La Société des agrégés déplore :

1. les trop grandes incertitudes juridiques de cette organisation :
 - rupture d'égalité entre les candidats devant des épreuves au contenu si imprécis ;
 - introduction déguisée des validations d'acquis d'expérience qui entraîneraient, de fait, l'impossibilité de se présenter en candidat libre.
2. l'incohérence de l'ensemble, manifesté par des contradictions évidentes :
 - diminution de l'importance de l'écrit au profit de l'oral au moment-même où l'on fait du numérique (et donc de l'écrit électronique) le chantier de demain ;
 - recrutement effectué dans un vivier prédéterminé à l'extrême, en contradiction avec la volonté affichée de diversifier le recrutement et d'augmenter le vivier de candidats.

Elle voit dans cette évolution des concours, contre laquelle elle s'élève avec vigueur, la transformation des études des futurs professeurs en parcours imposé dont l'issue dépendra non de leurs qualités ni de leurs mérites, non de leurs connaissances ni de leurs talents, mais de leur habileté à faire valider les bons certificats au bon moment. Elle estime qu'une telle réforme aboutirait à la formation d'un « candidat professionnel », non d'un professeur.

Contact presse : 01 46 33 00 79 – presidence@societedesagreges.net

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.